



20/01/2012

Le président de la FDC 81 condamné

Publié le 20/01/2012 07:35 | **Éric Berger**

TARN Albi et sa région

**Condamné, Michel Nègre annonce sa démission
de la présidence de la Fédération de Chasse**



Michel Nègre a annoncé sa démission hier soir. / Photo DDM

Michel Nègre a dû se résoudre à annoncer sa démission de la présidence de la fédération départementale des chasseurs. Hier soir, il a convoqué un conseil d'administration à Albi pour officialiser la nouvelle. Elle fait suite à sa condamnation à une simple amende pour avoir relâché un sanglier dans la nature sans avoir fait de déclaration préalable. Une accusation qu'il a toujours contestée. Le président des chasseurs avait déposé un pourvoi en cassation. « La notification ne m'est pas encore arrivée mais mon avocat m'a informé du rejet de mon pourvoi » regrette Michel Nègre qui se dit « surpris » des proportions prises par cette affaire. Comme le prévoient les statuts fédéraux, aucun administrateur ne peut-être président « s'il a été condamné au titre du code de l'environnement depuis moins de cinq ans. » Du coup, Michel Nègre a été contraint à la démission, la mort dans l'âme, après huit années à la tête de cette fédération forte de 13 000 sociétaires.



Le président de la FDC 81 condamné

Les faits qui lui sont reprochés remontent à septembre 2009. Des agents de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) l'ont épinglé à Mazamet. Ils ont dressé un PV après avoir constaté la présence d'un sanglier dans un parc aménagé par Michel Nègre et son fils. « La machine s'est alors emballée » regrette le président qui a comparu au tribunal de Castres pour détention illégale d'animaux non-domestiques. Le Mazamétain a eu beau arguer de sa bonne foi et expliquer, constat d'huissier à l'appui, que ce parc était ouvert à cause de nombreux trous, **Michel Nègre et son fils ont finalement été condamnés à une amende pour la détention de l'animal et à une contravention pour sa remise en liberté sans déclaration.**

Tensions avec l'ONCFS

En appel, le fils du président a été relaxé de la totalité des charges. Michel Nègre a lui aussi été relaxé pour la détention mais pas pour la remise en liberté. « C'est paradoxal. Comment aurais-je pu remettre en liberté un animal alors que la justice reconnaît que je ne le détenais pas ? C'est comme si un particulier se retrouve avec un sanglier dans son jardin. Il est obligé de ne pas le remettre dehors tant qu'il n'a pas prévenu ! »

Un brin amer, Michel Nègre se dit victime de « l'injustice la plus totale. Je maintiens le fait que je ne suis coupable de rien. Mon seul tort c'est d'avoir tardé à faire dresser un constat d'huissier démontrant que le parc était entouré de trous et que n'importe quel animal pouvait y entrer ». Le désormais ex-président regrette que « les questions de personnes aient pris le pas » faisant allusion à des relations tendues avec l'Office national de la chasse.

A l'heure de quitter ses fonctions, le Mazamétain se dit fier du travail accompli en 8 ans. Et de citer la création du siège départemental à Albi, le renouvellement de l'équipe de professionnels, le schéma de gestion cynégétique, les relations plus étroites avec le monde rural, l'action pour l'environnement, etc.. « Les chasseurs ne méritaient pas ce qui est arrivé. Mais ce n'est pas un appel à la révolution. Je retrouve ma sérénité et je compte bien continuer à m'impliquer dans le monde de la chasse ».